



**Philip Thibodeau**, avocat

Conseiller juridique senior, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE**

Le 16 juillet 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement à Saint-Pie aux fins d'injection du Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie**

**Notre dossier : 312-00944**

**Dossier Régie : R-4166-2021**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original de la demande mentionnée en titre accompagnée des pièces Énergir-1, Documents 1 à 4.

Vous trouverez également ci-joint deux affidavits, dont l'un appuie la demande d'Énergir pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité à l'égard des informations caviardées contenues à la page 14 et à l'annexe 1 de la pièce Énergir 1, Document 1 ainsi qu'à la page 12 de la pièce Énergir 1, Document 4.

Énergir dépose également une liste de pièces.

Enfin, pour les motifs exposés à la page 24 de la pièce Énergir-1, Document 1, Énergir souligne qu'une décision de la Régie serait nécessaire d'ici la fin août 2021 afin de pouvoir respecter l'échéancier du projet. Ainsi, advenant que la Régie ne soit pas en mesure de rendre une décision finale dans ce délai, Énergir demande à la Régie de rendre une décision provisoire **au plus tard le 31 août 2021** l'autorisant à débiter les travaux et à encourir les coûts relatifs au Projet, et ce, jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb

p.j.